



RENCONTRE DÉCISIONNELLE
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

5^e rencontre du 31 mars 2020

Direction générale et secrétariat général :

- M. Robert Gendron, directeur général
- M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
- M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
- Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
France Lafontaine, analyste, Service du secrétariat général

Mot du directeur général

Le directeur général, M. Robert Gendron, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Approbation de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 17 mars 2020
- 3- Budget 2019-2020 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- A-29-1968 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2019-2020

- 5- A-31-3997-A Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour le remplacement des réseaux d'eau potable des écoles Sainte-Claire, Lucien-Pagé et du Centre Saint-Louis, ainsi que pour le remplacement de drainage pluvial de l'école Lucien-Pagé et la mise aux normes du vide sanitaire du Centre Saint-Louis – appel d'offres 24-606P1 – attribution d'un contrat
- 6- A-31-4001 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme en ingénierie pour le remplacement des réseaux d'eau potable et de drainage pluvial – phase 2 – école Lucien-Pagé, Centre Saint-Louis et école Saint-Arsène – appel d'offres 24-609P2 – attribution d'un contrat
- 7- A-31-4010 Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie en électromécanique pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire pour les écoles Victor-Rousselot, Dollard-des-Ormeaux et Saint-Pascal-Baylon – appel d'offres 24-610P2 – attribution d'un contrat
- 8- A-31-4015 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénierie pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement de l'entrée électrique – écoles Saint-Étienne et Marguerite Bourgeoys – appel d'offres 24-612P2 – attribution d'un contrat
- 9- A-31-4020 Service des ressources financières – fourniture sur demande de filtres à air – regroupement d'achats proposé par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) – exercice de la première option de renouvellement de l'entente
- 10- A-31-4051 Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire – le 10770, rue Chambord, école Atelier et école Alice-Parizeau – appel d'offres 24-603P2 – attribution d'un contrat
- 11- A-31-4075 Service des ressources financières – fourniture sur demande de classeurs et d'armoires en métal – appel d'offres 28-201P – attribution d'un contrat
- 12- A-31-4079 Service des ressources financières – entretien des refroidisseurs – appel d'offres 15-259P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 13- A-31-4081 Service des ressources financières – travaux généraux à taux horaires – interventions prioritaires – appel d'offres 15-253P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 14- A-31-4104-A Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de boulangerie – appel d'offres 27-561P – renouvellement d'un contrat à commandes pour l'année 2020-2021

- 15- A-33-1525 Service des ressources matérielles – école Saint-Pierre-Claver – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre de la réfection de la cour et de réhabilitation des sols (projet : 166 013 980)
- 16- A-33-1526 Service des ressources matérielles – école Saint-Pierre-Apôtre – dépassement de coût – honoraires supplémentaires pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet d'aménagements extérieurs et réhabilitation des sols – phase 2 (projet : 240 027 250)
- 17- A-33-1527 Service des ressources matérielles – demande d'autorisation de la cession des actifs et des droits par l'emphytéose pour l'immeuble sis au 6815, 36^e avenue (#297E)
- 18- A-33-1528 Service des ressources matérielles – école Charles-Lemoyne – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre du remplacement des systèmes d'alarme d'urgence et intercommunication (projet : 021 022 800)
- 19- A-33-1529-A Service des ressources matérielles – école Saint-Marc – dépassement de coût – travaux et honoraires supplémentaires dans le cadre de la modernisation de la chaufferie et du réaménagement du sous-sol (projet : 097 001 310)
- 20- PÉ-AVIS-44 Service du secrétariat général – avis de la protectrice de l'élève concernant des élèves de la formation générale des jeunes – année scolaire 2019-2020
- 21- Documents d'information :
- a) A-31-2923 Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier scolaire et des systèmes de rayonnage pour les carrefours d'apprentissage des écoles de la CSDM (3 lots) – appel d'offres 28-205P – annulation de l'appel d'offres
- b) A-31-4071 Service des ressources matérielles – banque d'organismes qui recrutent des élèves pour des formations spécifiques de la Commission scolaire de Montréal – avis de qualification 24-529P – bilan des rétributions
- c) A-33-1520-B Service des ressources matérielles – École Saint-Nom-de-Jésus – dépassement de coût – travaux supplémentaires et honoraires supplémentaires dans le cadre de la sécurisation des parapets et des divers travaux (projets : 152 021 640 et 152 A00 450)
- d) A-33-1531 Service des ressources matérielles – école Saint-Étienne et La Voie – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre de la rénovation de l'enveloppe extérieure (projets : 100 013 650 et 112 035 230)

- e) INF-854 Tableau du Service des ressources matérielles – Avancement des projets d'ajouts d'espace et de réhabilitations majeures

22- Décisions prises hors rencontre :

- a) A-31-4060 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour la mise à niveau de la chaufferie et remplacement du drainage pluvial et sanitaire de l'école Madeleine-de-Verchères et pour la rénovation de la chaufferie, des appareils de plomberie et le remplacement du système d'intrusion de l'école Marie-de-l'Incarnation – appel d'offres 24-601P1 – annulation de l'appel d'offres
- b) A-33-1530 Service des ressources matérielles – signature d'un amendement au bail pour le Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie (CRAC-PP) à l'immeuble situé au 6839, rue Drolet (172)

23- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 17 mars 2020

Considérant les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général approuve le procès-verbal de la rencontre décisionnelle du 17 mars 2020.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 17 mars 2020.

3. Budget 2019-2020 – Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Une note de service sur les incidences financières des décisions est déposée à ce point.

4. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2019-2020

Document déposé : Rapport A-29-1968 en date du 26 mars 2020 de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que Mme Alexandra Tourville, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 6 janvier 2020 à l'école François-de-Laval;

CONSIDÉRANT que Mme Chantal Messier, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 20 janvier 2020 à l'école Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT que Mme Detty Joseph, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 28 janvier 2020 à l'école Barclay;

CONSIDÉRANT que les écoles possèdent les fonds nécessaires au fonds 6 pour la création de leur poste;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école François-de-Laval à l'indice 100-132-6-23147-167;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Zotique à l'indice 100-154-6-23147-167;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 85,7143 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Barclay à l'indice 100-122-6-23147-167;
- 4° de MODIFIER le plan de l'effectif 2019-2020 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 10 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 8 mai 2019).

5. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour le remplacement des réseaux d'eau potable des écoles Sainte-Claire, Lucien-Pagé et du Centre Saint-Louis, ainsi que pour le remplacement de drainage pluvial de l'école Lucien-Pagé et la mise aux normes du vide sanitaire du Centre Saint-Louis – appel d'offres 24-606P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3997-A en date du 23 mars 2020
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour le remplacement des réseaux d'eau potable

des écoles Sainte-Claire, Lucien-Pagé et du Centre Saint-Louis, ainsi que pour le remplacement de drainage pluvial de l'école Lucien-Pagé et la mise aux normes du vide sanitaire du Centre Saint-Louis;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres a été publié le 28 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une seule soumission, et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la seule soumission conforme a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la soumission analysée par le comité de sélection a été déclarée acceptable puisqu'elle a atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 107 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 138 471 \$ plus taxes en honoraires à la seule firme ayant déposé une soumission admissible, conforme et acceptable, *RUCCOLO + FAUBERT ARCHITECTES inc.* pour le remplacement des réseaux d'eau potable des écoles Sainte-Claire, Lucien-Pagé et du Centre Saint-Louis, ainsi que pour le remplacement de drainage pluvial de l'école Lucien-Pagé et la mise aux normes du vide sanitaire du Centre Saint-Louis;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

6. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme en ingénierie pour le remplacement des réseaux d'eau potable et de drainage pluvial – phase 2 – école Lucien-Pagé, Centre Saint-Louis et école Saint-Arsène – appel d'offres 24-609P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4001 en date du 26 mars 2020
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme en ingénierie pour le remplacement des réseaux d'eau potable et de drainage pluvial - phase 2, à l'école Lucien-Pagé, le Centre Saint-Louis et l'école Saint-Arsène;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres a été publié le 23 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu cinq soumissions, et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des cinq soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les cinq soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 107 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 234 314 \$ plus taxes, en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bouthillette Parizeau inc.* pour le remplacement des réseaux d'eau potable et de drainage pluvial - phase 2, des écoles Lucien-Pagé, Centre Saint-Louis et Saint-Arsène;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

7. Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie en électromécanique pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire pour les écoles Victor-Rousselot, Dollard-des-Ormeaux et Saint-Pascal-Baylon – appel d'offres 24-610P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4010 en date du 25 mars 2020
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié le 23 janvier 2020 afin d'obtenir des services professionnels d'ingénierie en électromécanique pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire pour les écoles Victor-Rousselot, Dollard-des-Ormeaux et Saint-Pascal-Baylon;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des cinq soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les cinq soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui est présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 107 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 269 600 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bouthillette Parizeau inc.* pour les services professionnels d'ingénierie en électromécanique, pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire pour les écoles Victor-Rousselot, Dollard-des-Ormeaux et Saint-Pascal-Baylon. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) du pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

8. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénierie pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement de l'entrée électrique – écoles Saint-Étienne et Marguerite Bourgeoys – appel d'offres 24-612P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4015 en date du 27 mars 2020
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme en ingénierie pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement de l'entrée électrique aux écoles Saint-Étienne et Marguerite-Bourgeoys;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres a été publié le 23 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu sept soumissions, et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des sept soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été déclarées non acceptables puisqu'elles n'ont pas atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 107 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 234 738 \$ plus taxes, en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bouthillette Parizeau inc.* pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement de l'entrée électrique aux écoles Saint-Étienne et Marguerite-Bourgeoys;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Service des ressources financières – fourniture sur demande de filtres à air – regroupement d'achats proposé par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) – exercice de la première option de renouvellement de l'entente

Document déposé : Rapport A-31-4020 en date du 26 mars 2020
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le *Système d'achats coopératif (SAC)* est un regroupement d'achats opéré par le *Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM)* et constitué sur la base d'une participation volontaire des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT que la CSDM a adhéré l'entente du SAC en 2019-2020 pour la fourniture sur demande de filtres à air;

CONSIDÉRANT l'orientation de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de favoriser la participation à ce regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 1^{er} mars 2019 à *Dafco Filtration Group* pour une période d'une année et que ce contrat est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT que l'échéance de l'entente initiale était le 29 février 2020;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles confirme la volonté de renouveler l'entente avec *Dafco Filtration Group* pour une année additionnelle (2020-2021) et recommande d'ajuster le montant du contrat à 150 000 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 99 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement de l'entente pour la fourniture sur demande de filtres à air conclue par le CGTSIM dans le cadre du SAC avec le fournisseur *Dafco Filtration Group*, pour la période allant du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021, pour une consommation annuelle approximative de 150 000 \$ plus taxes).

10. Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire – le 10770, rue Chambord, école Atelier et école Alice-Parizeau – appel d'offres 24-603P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4051 en date du 27 mars 2020
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire au 10770, rue Chambord, à l'école Atelier et l'école Alice-Parizeau;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 18 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues et que quatre d'entre elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les quatre soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui est présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de services professionnels à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bouthillette Parizeau inc.* pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire au 10770, rue Chambord, à l'école Atelier et l'école Alice-Parizeau;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11. Service des ressources financières – fourniture sur demande de classeurs et d'armoires en métal – appel d'offres 28-201P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4075 en date du 24 mars 2020
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur pour le lot 1 – casiers en métal et d'un fournisseur le lot 2 – armoires, classeurs et étagères en métal;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que *Lincora, division de 9394-5202 Québec inc.* a soumis une proposition rencontrant les exigences d'admissibilité et de conformité de l'appel d'offres pour le lot 1– casiers en métal;

CONSIDÉRANT que *Unique Mobilier de Bureau (2737-6557 Québec inc.)* a soumis une proposition rencontrant les exigences d'admissibilité et de conformité de l'appel d'offres pour le lot 2 – armoires, classeurs et étagères en métal;

CONSIDÉRANT que *Lincora, division de 9394-5202 Québec inc.* est le plus bas soumissionnaire pour le lot 1 et *Unique Mobilier de Bureau (2737-6557 Québec inc.)* est le plus bas soumissionnaire pour le lot 2;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 408 924,00 \$ plus taxes à *Lincora, division de 9394-5202 Québec inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture sur demande de casiers en métal. Avec l'accord du directeur général et de l'adjudicataire, ce contrat est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux montants de 423 236,34 \$ plus taxes pour la première option et de 438 049,61 \$ plus taxes pour la deuxième option. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 1 270 209,95 \$ plus taxes;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 496 578,15 \$ plus taxes à *Unique Mobilier de Bureau (2737-6557 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture sur demande d'armoires, de classeurs et d'étagères en métal. Avec l'accord du directeur général et de l'adjudicataire, ce contrat est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux montants de 521 407,06 \$ plus taxes pour la première option et de 547 477,41 \$ plus taxes pour la deuxième option. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 1 565 462,62 \$ plus taxes.

12. Service des ressources financières – entretien des refroidisseurs – appel d'offres 15-259P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4079 en date du 25 mars 2020
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 1^{er} juin 2018 à *Société de Contrôle Johnson Canada S.E.C.* pour une période d'une année (2018-2019);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du directeur général de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *Société de Contrôle Johnson Canada S.E.C.* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour la deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT un ajustement du montant total du contrat pour la deuxième option de renouvellement en raison du dépassement mentionné au rapport;

CONSIDÉRANT que l'option de renouvellement sera échue à l'arrivée de l'un des deux événements suivants : soit le 31 mars 2021 ou l'atteinte d'une dépense totalisant 147 954,25 \$;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*.

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER un contrat à exécution sur demande d'une valeur globale de 147 954,25 \$ plus taxes à *Société de Contrôle Johnson Canada S.E.C.* pour l'entretien des refroidisseurs, pour une année additionnelle de renouvellement, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;
- 2° de METTRE FIN au contrat à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme, soit le 31 mars 2021 ou l'atteinte du montant maximal de 147 954,25 \$ plus taxes.

13. Service des ressources financières – travaux généraux à taux horaires – interventions prioritaires – appel d'offres 15-253P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4081 en date du 24 mars 2020
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, des contrats à exécution sur demande ont été attribués le 4 avril 2018 à *Les Constructions Serbec inc.*, *Roland Grenier Construction*, *MA2D Construction*, *N. Sani Cie Itée*, *Construction Caruso*, *Groupe Atwill-Morin* et *GB Cotton inc.* pour une période d'une année (2018-2019);

CONSIDÉRANT que l'entente est d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat et est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, et ce, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord des adjudicataires et du directeur général de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler une deuxième fois les ententes pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT que l'option de renouvellement sera échue à l'arrivée de l'un de ces deux événements suivants : soit le 3 avril 2021 ou l'atteinte d'une dépense totalisant 7 098 191,64 \$;

CONSIDÉRANT que la dépense sera assumée par le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT les règles d'attribution prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* pour les travaux à exécution sur demande;

CONSIDÉRANT que *Les Constructions Serbec inc.*, *Roland Grenier Construction*, *N. Sani Cie Itée*, *Construction Caruso* et *GB Cotton inc.* ont été consultés et acceptent de renouveler l'entente pour une deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER des contrats à exécution sur demande d'une valeur globale de 7 098 191,64 \$ plus taxes, à *Les Constructions Serbec inc.*, *Roland Grenier Construction*, *N. Sani Cie Itée*, *Construction Caruso* et *GB Cotton inc.* pour des services de travaux de réparation et de rénovation;
- 3° de METTRE FIN aux contrats à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme, soit le 3 avril 2021 ou l'atteinte du montant maximal de 7 098 191,64 \$ plus taxes.

14. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de boulangerie – appel d'offres 27-561P – renouvellement d'un contrat à commandes pour l'année 2020-2021

Document déposé : Rapport A-31-4104-A en date du 30 mars 2020
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 1^{er} juillet 2018 à *Boulangerie Weston Gadoua Itée* pour une période d'une année (2018-2019);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord du directeur général et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la deuxième année de l'entente arrive à échéance le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et aux règlements adoptés en vertu de cette loi ainsi que l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires confirme la volonté de renouveler l'entente avec *Boulangerie Weston Gadoua Itée.*, pour une année additionnelle (2020-2021);

CONSIDÉRANT que *Boulangerie Weston Gadoua Itée.*, a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour une deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la deuxième option de renouvellement du contrat à commandes pour la fourniture sur demande des produits de boulangerie pour les différents établissements scolaires de la CSDM, avec l'entreprise *Boulangerie Weston Gadoua Itée*, pour un montant annuel de 100 628,97 \$ plus taxes pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

15. Service des ressources matérielles – école Saint-Pierre-Claver – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre de la réfection de la cour et de réhabilitation des sols (projet : 166 013 980)

Document déposé : Rapport A-33-1525 en date du 18 mars 2020
de Mme Audrey Siméon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *DKA Architectes inc.* pour les services professionnels liés à la réfection de la cour de l'école Saint-Pierre-Claver, située au 2110, boul. Saint-Joseph Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts de travaux pour le concept, les plans préliminaires, plans et devis définitifs et les services durant la construction;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport;

- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *DKA Architectes inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la réfection de la cour et la réhabilitation des sols de l'école Saint-Pierre-Claver.

16. Service des ressources matérielles – école Saint-Pierre-Apôtre – dépassement de coût – honoraires supplémentaires pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet d'aménagements extérieurs et réhabilitation des sols – phase 2 (projet : 240 027 250)

Document déposé : Rapport A-33-1526 en date du 24 mars 2020
de Mme Joumana Khawam concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat accordé à la firme *Cima+* pour les services professionnels liés à l'aménagement extérieur et à la réhabilitation des sols – phase 2 de l'école Saint-Pierre-Apôtre, située au 8550, rue Clark, à Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat initial et le dépassement de coûts accordés à la firme *Cima+*, pour les services professionnels associés à l'aménagements extérieurs et à la réhabilitation des sols – phase 2;

CONSIDÉRANT que la surveillance au chantier a été échelonnée sur une plus longue période et pour un plus grand nombre d'heures en raison du suivi de la correction des déficiences;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;

- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Cima+* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet de l'aménagement extérieur et de réhabilitation des sols – phase 2 de l'école Saint-Pierre-Apôtre.

17. Service des ressources matérielles – demande d'autorisation de la cession des actifs et des droits par l'emphytéose pour l'immeuble sis au 6815, 36^e avenue (#297E)

Document déposé : Rapport A-33-1527 en date du 26 mars 2020
de M. Patrick Milot concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'acte de cession par emphytéose signé le 6 juin 2006 (l'Emphytéose) dans lequel l'emphytéote s'engage à maintenir l'immeuble et les améliorations en bon état et payer les coûts de réparation reliés à l'implantation ou à l'opération du CPE ainsi qu'à l'entretien de ce dernier, pendant toute la durée (voir annexe 1);

CONSIDÉRANT que le CPE Le Repère des mousses désire procéder à une cession d'actifs et une cession des droits dans l'emphytéose au CPE Cardio-Puces;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 12 septembre 2019 du Ministère de la famille confirmant la solvabilité du CPE Le Repère des mousses et le CPE Cardio-Puces, et autorisant la poursuite du processus de cession d'actifs;

CONSIDÉRANT la résolution n° 19/20-48 du CPE Le Repère des mousses et la résolution n° 01-24-01-2020 du CPE Cardio-Puces dans lesquels ils s'engagent à remettre à la CSDM, pour vérification, un rapport d'expertise énumérant, entre autres, la liste des travaux à effectuer, une liste détaillée des coûts y reliés, mentionnant l'état général de l'immeuble, de la conformité aux plans soumis lors de la construction, aux lois et règlements en vigueur et la valeur de l'immeuble d'au moins 794 150 \$, le tout aux frais de l'emphytéote (voir annexe 5 et annexe 6);

CONSIDÉRANT la résolution n°19/20-48 du CPE Le Repère des mousses et la résolution n° 01-24-01-2020 du CPE Cardio-Puces dans lesquels ils s'engagent à effectuer tous les travaux et recommandations mentionnés au rapport d'expertise et autres exigences de la CSDM, dans un délai raisonnable, en tenant compte des travaux à être effectués, le tout aux frais de l'emphytéote (voir annexe 5 et annexe 6);

CONSIDÉRANT que la rente annuelle est versée tel que prévu dans l'emphytéose;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER l'acte de cession des actifs (voir annexe 3) et l'acte de cession des droits dans une emphytéose (voir annexe 4);

- 2° de DEMANDER l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en lien avec l'acte de cession des actifs de l'emphytéote et l'acte de cession des droits dans une emphytéose;
- 3° de VALIDER, suite à l'approbation du MEES, que les parties prenantes *CPE Le Repère des mousses* et *CPE Cardio-Puces* ont signé l'acte de cession des actifs (voir annexe 3) et l'acte de cession des droits dans une emphytéose (voir annexe 4).

18. Service des ressources matérielles – école Charles-Lemoyne – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre du remplacement des systèmes d'alarme d'urgence et intercommunication (projet : 021 022 800)

Document déposé : Rapport A-33-1528 en date du 24 mars 2020
de M. Alphonse Marie Lenga concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Tétra Tech Qi inc.* pour les services professionnels liés aux travaux de remplacement des systèmes d'alarmes, d'urgence et d'intercommunication de l'école Charles-Lemoyne, située au 2001, rue Mullins, à Montréal;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût estimé des travaux et l'effet sur les honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Tétra Tech Qi inc.* la somme incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du remplacement des systèmes d'alarme, d'urgence et d'intercommunication de l'école Charles-Lemoyne.

19. Service des ressources matérielles – école Saint-Marc – dépassement de coût – travaux et honoraires supplémentaires dans le cadre de la modernisation de la chaufferie et du réaménagement du sous-sol (projet : 097 001 310)

Document déposé : Rapport A-33-1529-A en date du 27 mars 2020
de M. Jocelyn Randiasalama concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Media Construction (9279-8776 Québec inc.)* pour les travaux de modernisation de la chaufferie et du réaménagement du sous-sol à l'école Saint-Marc, située au 6365, 1^{ère} Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat attribué aux firmes *FSA Architecture inc.* et *FNX-INNOV inc.* pour les services professionnels liés à la modernisation de la chaufferie et du réaménagement du sous-sol de ladite école;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires requis à la prolongation du chantier, au suivi de nombreuses déficiences et des litiges;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût estimé des travaux et l'effet sur les honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement et que, par conséquent, il n'y aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Media Construction inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée aux travaux supplémentaires dans le cadre de la modernisation de la chaufferie et du réaménagement du sous-sol de l'école Saint-Marc;

- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *FSA Architecture* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la modernisation de la chaufferie et du réaménagement du sous-sol de l'école Saint-Marc;
- 4° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *FNX-INNOV inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la modernisation de la chaufferie et du réaménagement du sous-sol de l'école Saint-Marc.

20. Service du secrétariat général – avis de la protectrice de l'élève concernant des élèves de la formation générale des jeunes – année scolaire 2019-2020

Document déposé : Rapport PÉ-AVIS-44 en date du 26 mars 2020
de Mme Maude Leclerc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'avis PÉ-AVIS-44 transmis par la protectrice de l'élève à la secrétaire générale de la CSDM;

CONSIDÉRANT que l'avis découle de l'enquête menée auprès des personnes concernées par la demande initiale des parents au sujet des élèves ainsi qu'en vertu de l'article 8 du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire*;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans l'avis déposé;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de PRENDRE acte du rapport PÉ-AVIS-44 de la protectrice de l'élève;
- 2° d'ACCEPTER les recommandations de la protectrice de l'élève.

21. Documents d'information :

- a) A-31-2923 Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier scolaire et des systèmes de rayonnage pour les carrefours d'apprentissage des écoles de la CSDM (3 lots) – appel d'offres 28-205P – annulation de l'appel d'offres
- b) A-31-4071 Service des ressources matérielles – banque d'organismes qui recrutent des élèves pour des formations spécifiques de la Commission scolaire de Montréal – avis de qualification 24-529P – bilan des rétributions

- c) A-33-1520-B Service des ressources matérielles – école Saint-Nom-de-Jésus – dépassement de coût – travaux supplémentaires et honoraires supplémentaires dans le cadre de la sécurisation des parapets et des divers travaux (projets : 152 021 640 et 152 A00 450)
- d) A-33-1531 Service des ressources matérielles – école Saint-Étienne et La Voie – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre de la rénovation de l’enveloppe extérieure (projets : 100 013 650 et 112 035 230)
- e) INF-854 Tableau du Service des ressources matérielles – Avancement des projets d’ajouts d’espace et de réhabilitations majeures

22. Décisions prises par le directeur général hors rencontre décisionnelle

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l’article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis au directeur général pour décision ont été inscrits après la rencontre décisionnelle du 19 février 2020;

CONSIDÉRANT que le directeur général a autorisé ces rapports depuis cette date, étant donné leur importance;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l’article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires* :

- a) Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’architectes pour la mise à niveau de la chaufferie et remplacement du drainage pluvial et sanitaire de l’école Madeleine-de-Verchères et pour la rénovation de la chaufferie, des appareils de plomberie et le remplacement du système d’intrusion de l’école Marie-de-l’Incarnation – appel d’offres 24-601P1 – annulation de l’appel d’offres

Document déposé : Rapport A-31-4060 en date du 11 mars 2020 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

1° d’ANNULER l’appel d’offres, car la seule soumission conforme est non acceptable;

- b) Service des ressources matérielles – signature d'un amendement au bail pour le Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie (CRAC-PP) à l'immeuble situé au 6839, rue Drolet (172)

Document déposé : Rapport A-33-1530 en date du 23 mars 2020
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet
en référence

- 1° d'AUTORISER les représentants désignés de la CSDM à signer l'amendement modifiant la superficie des lieux loués au bail pour le Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie (CRAC-PP) à l'immeuble situé au 6839, rue Drolet, selon les termes décrits dans le présent rapport.

23. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 15 heures.

Secrétariat général – 4 mai 2020